

# Salon de l'Agriculture Nouvelle Aquitaine 2018

## CERTIFICAT SANITAIRE



A délivrer dans les huit jours précédant la date d'ouverture du Salon.  
A remettre par l'exposant aux agents de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Salon  
lors de l'entrée des animaux dans l'enceinte du Salon.

Je soussigné ..... Vétérinaire sanitaire à .....

certifie que les ..... animaux de race .....  
(nombre d'animaux en toutes lettres)

dont les signalements sont mentionnés au verso, que M. ....

demeurant à ..... Département .....

m'a présentés comme faisant partie de son exploitation identifiée par le n° de cheptel : .....

### **I - Proviennent d'une exploitation :**

- A. Ne faisant pas l'objet de mesures de restriction de circulation ;
- B. Dont le cheptel ovin et/ou caprin :
1. Est indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce.
  2. En ce qui concerne la brucellose, remplit l'une des deux conditions suivantes (rayer la mention inutile) :
    - a. Officiellement indemne
    - b. Indemne
  3. En ce qui concerne la tremblante, aucun cas n'a été confirmé depuis au moins 3 ans.
- Les animaux de génotypage ARR/ARR attesté par un résultat individuel délivré par un laboratoire agréé ne sont pas concernés par cette disposition.**

### **II - Remplissent eux-mêmes les conditions suivantes :**

- A. Être détenus en France depuis plus de 30 jours.
- B. Etre identifiés individuellement conformément à la réglementation en vigueur le jour du concours.  
**LE VETERINAIRE ATTESTE AVOIR VU LES ANIMAUX VALABLEMENT IDENTIFIES.**
- C. Ne présenter aucun signe de maladie et être exempts de parasites externes.
- D. En ce qui concerne la brucellose, pour les animaux de plus de 6 mois provenant d'un cheptel :
  - a. Officiellement indemne : aucune mesure complémentaire ;
  - b. Indemne : présenter une épreuve à l'antigène tamponné associée à une épreuve de fixation du complément négative effectuée par un laboratoire agréé, sur un prélèvement de sang datant de **moins de 30 jours** ;  
**LE VETERINAIRE ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES RESULTATS DE PRISES DE SANG FAVORABLES.**
- E. En ce qui concerne la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) répondre aux conditions nationales de mouvements fixées par instruction du Ministère de l'Agriculture, et/ou aux conditions du règlement CE 1266/2007 pour les animaux faisant ou susceptibles de faire l'objet d'un échange intracommunautaire.  
Le salon se tenant en zone réglementée, la vaccination des animaux venant de zone indemne est obligatoire pour pouvoir repartir en zone indemne après la manifestation.
- F. Pour les ovins en provenance des Pyrénées Atlantiques, fournir une attestation de statut sanitaire 2018 indemne, délivrée par le GDS 64 dans le cadre de la prophylaxie sur l'agalactie contagieuse.

### **III – Les animaux sont aptes à effectuer le transport** prévu, conformément aux dispositions du règlement CE N°1/2005 du conseil

## IDENTIFICATION DES ANIMAUX

Nom de la race	N° national d'identification (code pays + 11 ou 12 chiffres)	Adulte	Agneau
	.. / .....		
	.. / .....		
	.. / .....		
	.. / .....		
	.. / .....		
	.. / .....		
	.. / .....		
	.. / .....		
	.. / .....		
	.. / .....		

### PARTIE RÉSERVÉE AU TRANSPORTEUR

Nom du transporteur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom du destinataire : SALON de l'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE - 33000 BORDEAUX LAC

N° d'immatriculation du véhicule : \_\_\_\_\_

N° d'agrément: \_\_\_\_\_

**Le transporteur**  
(signature - cachet)

**NB – Le véhicule ne devra sortir de l'enceinte du Salon qu'après avoir été nettoyé et désinfecté.**

<p><b>Le transporteur</b> Certifie que les animaux ont été chargés dans un véhicule préalablement nettoyé et désinfecté.</p>	<p><b>L'éleveur</b> Certifie exact les renseignements fournis et s'engage à prévenir l'OS et l'organisateur en cas de problèmes sanitaires apparus après signature du présent certificat.</p>
<p><b>Signature du transporteur et Cachet</b></p>	<p><b>Signature de l'éleveur</b></p>

<p>Vu le .....</p> <p><b>Le Vétérinaire Sanitaire</b> Atteste les différents points du certificat sanitaire (signature)</p>	<p>Vu le .....</p> <p style="background-color: #ffff00; text-align: center;"><b>POUR LES OVINS EN PROVENANCE DU 64</b></p> <p><b>Le Vétérinaire Officiel</b> (services vétérinaires) Atteste les points IB et IID (signature)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Ces animaux ont été présentés au contrôle sanitaire Bordeaux, le .....</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pour le Directeur Départemental de la Protection des Populations</b></p>
---	---	---